



**AVIS PUBLIC  
ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS**

**PRENEZ AVIS QUE** le conseil municipal de la Ville, le 11 janvier 2021 a adopté les règlements suivants, lesquels entrent en vigueur le jour de leur publication.

Numéro	Titre
4-19	Règlement pour remplacer l'article 2 du règlement numéro 4 relatif à la compensation mensuelle pour services municipaux, aux taux de location des terrains de l'île Bell et l'imposition de permis pour l'année 2021.
5-20	Règlement pour modifier l'annexe « I » du règlement numéro 5 relatif à la régie, l'administration et la taxation de l'aqueduc dans la Ville pour l'année 2021
8-17	Règlement pour remplacer l'annexe « I » du règlement numéro 8 relatif au service d'égout pour l'année 2021
155-14	Règlement pour modifier l'article 7 du règlement 155 relatif à la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques pour l'année 2021
176-14	Règlement pour remplacer l'annexe « II » du règlement numéro 176 relatif à l'enlèvement des matières résiduelles, recyclables et organiques et établissant la taxe de service pour l'année 2021
300-5	Règlement pour remplacer l'annexe « I » du règlement numéro 300 relatif à la tarification du traitement des boues des installations septiques par la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre pour l'année 2021
363	Règlement relatif à la taxation pour l'année 2021
364	Règlement pour décréter des dépenses pour des travaux de resurfaçage, de construction, de réfection et de concassage de trottoirs pour l'année 2021

Toute personne intéressée peut consulter les règlements sur le site Internet de la Ville au : <https://www.villemontlaurier.qc.ca/vie-municipale/reglements-municipaux>.

DONNÉ À MONT-LAURIER, ce 20<sup>e</sup> jour de janvier 2021.  
Stéphanie Lelièvre, greffière